



## **AVIS PUBLIC**

### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE QUE :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 mars 2022, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : *Règlement numéro 2022-428 Modifiant le Règlement 333 établissant le traitement des élus.*

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau et sur le site Web de la Ville sous l'onglet « Communications et publications ».

Le *Règlement numéro 2022-428* entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

**DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 4<sup>e</sup> JOUR DE MARS 2022**

**Catherine Denis-Sarrazin**  
**Greffière**